



Qualité de l'air

Les bonnes pratiques pour réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement sur les chantiers et carrières

Présentation

Trois fiches de bonnes pratiques ont été élaborées en commun avec le cluster éco-chantiers, la FRTP, la FFB Franche-Comté l'UNICEM, l'Ademe, ATMO Franche-Comté, la DREAL et l'ARS. Ce document s'adresse principalement aux collectivités dans le cadre de la rédaction de leurs appels d'offres, mais aussi à tout autre maître d'ouvrage et à leurs maîtres d'oeuvre.

Ces fiches sont présentées pour vous aider à réduire l'impact des chantiers sur la qualité de l'air et proposer quelques mesures de prévention en phase de construction, de démolition et de réhabilitation, ainsi que sur les carrières.

Il s'agit de généraliser et mutualiser les bonnes pratiques sous la forme de fiches pragmatiques déclinées à 2 niveaux : niveau de «base» et niveau «d'exemplarité».

Ces bonnes pratiques peuvent être judicieusement intégrées dans les clauses techniques des appels d'offres.

La démarche capitalise sur les travaux menés par le cluster Eco-chantiers pour sa charte éponyme.

Définition

► Niveau de base

Les bonnes pratiques proposées sont déjà mises en œuvre sur certains chantiers, il s'agit de les généraliser.

► Niveau d'exemplarité

Les bonnes pratiques proposées existent mais sont moins courantes. Leur mise en œuvre mérite d'être étudiée au cas par cas. Elles se veulent proportionnées à un coût économiquement acceptable.

L'objectif de cette démarche est donc bien de :

- sensibiliser tous les acteurs,
 - partager des mesures relevant d'un niveau de base pour toute collectivité souhaitant inclure des dispositions spécifiques dans un appel d'offres,
 - présenter des mesures exemplaires pouvant être intégrées à un chantier.
- Les carrières sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Aussi, l'ensemble des risques et impacts est géré par l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter l'installation correspondante. Les orientations fournies dans le cadre de la fiche le sont sans préjudice des dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant la carrière.

Sans oublier ...

Parallèlement aux mesures de réduction des émissions atmosphériques, certaines thématiques liées à la santé et la protection de l'environnement sont à prendre en compte :

- la protection des travailleurs contre le risque associé à l'amiante (cf. décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif au risque d'exposition à l'amiante),
- la lutte contre la dissémination des graines de l'ambrosie, plante extrêmement allergène colonisant les terres nues (www.ambrosie.info/pages/doc.htm),
- la gestion des autres impacts : gestion des déchets, consommation et rejets d'eau, consommation d'énergie.



Qualité de l'air

les chantiers de **déconstruction**

Objectif : réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement

BASE

- ▶ Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- ▶ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ▶ Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction
- ▶ Travailler à l'humide pour les scies circulaires
- ▶ Nettoyer régulièrement le chantier
- ▶ Eviter la démolition à l'explosif
- ▶ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons)
- ▶ Privilégier le matériel électrique au matériel thermique
- ▶ Entretien régulièrement le matériel et les véhicules

EXEMPLARITÉ



- ▶ Lavage des roues des camions avant de sortir du chantier
- ▶ Compactage des plates-formes par voie humide
- ▶ Privilégier la déconstruction à la pince
- ▶ Favoriser les filières courtes pour la gestion des déchets :
 - www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
 - www.excedents-chantier.fntp.fr
- ▶ Privilégier les motorisations de véhicules conformes aux normes Euro 5 et 6
- ▶ Réduire le temps de chantier

POINTS DE VIGILANCE

▶ Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Ils doivent être orientés vers les filières de traitement adaptées (cf. art. L541-2 du Code de l'environnement)

▶ Le réemploi sur le chantier évite le transport des matériaux. Attention cependant, les installations mobiles de concassage peuvent émettre beaucoup de poussières

▶ Attention aux consommations d'eau (gestion raisonnée, l'arrosage pour éviter l'envol de poussières doit être optimisé)

▶ Prévoir les installations électriques suffisantes

▶ Lutter contre la dissémination de l'ambrosie (www.ambrosie.info/pages/doc.htm) et respecter les arrêtés préfectoraux en vigueur (cf. site ARS, rubrique santé environnementale)

▶ Respecter les procédures amiante (cf. décret n°2012-639 relatif au risque d'exposition à l'amiante)



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ





PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Qualité de l'air

les chantiers de **construction/reconstruction**

Objectif : réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement

BASE

- ▶ Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- ▶ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ▶ Privilégier les techniques constructives qui limitent les rejets de poussières dans l'air, comme par exemple :
 - des outils avec des systèmes de piégeage des poussières
 - des pulvérisateurs anti-poussière
 - le travail à l'humide (ex : scies circulaires)
- ▶ Usage d'enduit et de béton prêts à l'emploi
- ▶ Nettoyage régulier du chantier
- ▶ Éviter l'épandage et la manutention de produits pulvérulents ou volatils en cas de vent (> 15 km/h)
- ▶ Ne pas laisser plus d'une heure entre l'épandage et le malaxage de produit volatils ou pulvérulents
- ▶ Identifier les risques (lecture de l'étiquette, collecte de la fiche de données de sécurité)
- ▶ Réaliser la liste des produits dangereux utilisés sur le chantier et estimer les quantités correspondantes
- ▶ Limiter la quantité de produits présents
- ▶ Mettre en place et optimiser les aires de stockage
- ▶ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons)
- ▶ Entretien du matériel et des véhicules
- ▶ Privilégier le matériel électrique au matériel thermique
- ▶ Favoriser les filières courtes pour l'approvisionnement des matériaux et la gestion des déchets : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr www.excedents-chantier.fntp.fr
- ▶ Mettre en relation les besoins des chantiers et les filières fournisseurs de matériaux

EXEMPLARITÉ



- ▶ Etudier les possibilités de substitution d'un produit dangereux par un produit moins ou non dangereux, comme par exemple :
 - des colles sans solvant et à base de résine acrylique,
 - des peintures en phase aqueuse, des huiles de décoffrage végétales ou des systèmes coffrants sans huile,
 - des produits labellisés «NF Environnement» ou « Ecolabel »,
 - des colles à l'eau pour les revêtements de sols,
 - l'utilisation de bois nécessitant peu de traitements.
- ▶ Surveillance de la pollution émise par les chantiers les plus sensibles (contact auprès de l'association de surveillance de la qualité de l'air régionale) et alerte en cas de pic de pollution
- ▶ Lavage des roues des camions avant de sortir du chantier
- ▶ Compactage des plates-formes par voie humide
- ▶ Privilégier les motorisations de véhicules conformes aux normes Euro 5 et 6
- ▶ Anticiper la déconstruction (démontabilité)
- ▶ Réduire le temps de chantier

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Ils doivent être orientés vers les filières de traitement adaptées (cf. art. L541-2 du Code de l'environnement)
- ▶ Attention aux consommations d'eau (gestion raisonnée, l'arrosage pour éviter l'envol de poussières doit être optimisé)
- ▶ Prévoir les installations électriques suffisantes
- ▶ Lutter contre la dissémination de l'ambrosie (www.ambrosie.info/pages/doc.htm) et respecter les arrêtés préfectoraux en vigueur (cf. site ARS, rubrique santé environnementale)
- ▶ bien choisir les essences d'arbres à replanter (éviter allergènes)



Qualité de l'air

les carrières

Objectif : réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement

BASE

- ▶ Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- ▶ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ▶ Concassage et manipulation des matériaux en milieu humide
- ▶ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons)
- ▶ Limiter la vitesse des véhicules sur piste
- ▶ Lavage des roues des camions avant de sortir de la carrière
- ▶ Entretien du matériel et les véhicules



EXEMPLARITÉ

- ▶ Utilisation du chlorure de calcium afin de stabiliser la piste et limiter l'envol de poussières
- ▶ Capotage des broyeurs et bandes transporteuses
- ▶ Compactage des plates-formes par voie humide
- ▶ Privilégier les motorisations de véhicules conformes aux normes Euro 5 et 6

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Attention aux consommations d'eau (gestion raisonnée, l'arrosage pour éviter l'envol de poussières doit être optimisé)
- ▶ Lutter contre la dissémination de l'ambroisie (www.ambroisie.info/pages/doc.htm) et respecter les arrêtés préfectoraux en vigueur (cf. site ARS, rubrique santé environnementale)
- ▶ Appliquer le Chlorure de Calcium avec parcimonie (5 à 10 g/m²)

